

Saison 2012/2013

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués de printemps (AD)

Lieu : Centre sportif du Bois des Frères, Chemin de l'Ecu 22, 1219 Châtellaine
Date : Samedi, 2 mars 2013
Heure : 14h10 – 16h20
Présidence : Jean-Pascal Stancu, Président STT
Vérificateurs du scrutin : Willi Häusler (NWTTV), Gérard Crameri (ANJTT), Lucia Rossier (AVVF)
Voix : 374
Majorité absolue : 188 voix
Majorité 2/3 : 250 voix
Procès-verbal : Esther Schenk, Administration finances et personnel STT

Le Président STT, Jean-Pascal Stancu, ouvre l'AD de printemps à 14h10.

Madame Lilamani De Soysa qui représente l'ETTU/ITTF, ainsi que les membres d'honneur Roger Helgen, Jean-Marc Wichser et Pierre Zappelli sont salués avec joie. Souffrant d'une grippe, notre président d'honneur Werner Schnyder ne peut malheureusement pas être présent.

Roger Helgen (représentant de l'AGTT) allume la bougie STT, symbole d'un déroulement digne de l'assemblée. Il y a tout juste 40 ans, cela avait été instauré à son initiative lors d'une AD à Genève. L'assemblée rend hommage à cette initiative avec des applaudissements.

Le Président présente les membres du DCC. Le Chef des finances Jiashun Hu ne peut malheureusement pas assister à l'assemblée puisqu'il est à un mariage en Chine. J.-P. Stancu salue en outre les membres du CC présents. Il souhaite également la bienvenue aux collaborateurs STT ainsi qu'aux présidents des commissions et à tous les fonctionnaires STT présents.

Les cartes de vote ont été remises à l'entrée. Conformément à l'art. 3.2.3 des statuts STT, les clubs, les membres ainsi que les membres d'honneur STT ont le droit de vote à l'AD. Chaque club peut se faire représenter par un ou plusieurs délégués. Les membres du CC ne peuvent pas en même temps représenter un club. Les membres d'honneur ne peuvent se faire représenter. Conformément à l'art. 3.2.4 des statuts STT, chaque club a droit à une voix par 25 membres ou par fraction de 25. Le nombre de membres titulaires d'une licence, 30 jours avant le déroulement de chaque AD est décisif. Un délégué peut représenter 20 voix au plus.

W. Häusler (NWTTV), G. Crameri (ANJTT) et L. Rossier (AVVF) assument la fonction de vérificateurs du scrutin.

Vérification du scrutin

AGTT : 32	ANJTT : 28	ATTT : 7	AVVF : 66
MTTV : 60	NWTTV : 56	OTTV : 90	TTVI : 25
Membres CC : 7	Président d'honneur : 0	Membres d'honneur : 3	
Total : 374 (Majorité absolue : 188 / Majorité 2/3 : 250)			

L'invitation à l'AD de printemps avec l'indication de l'ordre du jour a été envoyée dans les délais selon l'art 3.2.11 des statuts. L'assemblée peut en outre valablement délibérer puisque la condition stipulée dans l'art 3.2.5 exigeant la représentation d'au moins 2/5 des voix est remplie.

1. Approbation de l'ordre du jour

Personne ne souhaite modifier l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité sous la forme présentée.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière AD

Le procès-verbal de l'AD d'automne du 29 septembre 2012 à Ittigen est approuvé à l'unanimité par l'assemblée et des remerciements sont adressés à son auteur, Thomas Neuenschwander.

3. Fixation des contributions saisonnières de STT pour la saison 2013/14

Lors de l'AD à Wil, il a été précisé que l'augmentation des contributions de LN n'était introduite que pour deux saisons. À partir de la saison 2013/14, celle-ci s'élèvera par conséquent de nouveau à CHF 240.- pour toutes les LN.

4. Approbation du budget 2013/2014

La Directrice STT, Susanne Gries, présente le budget en abordant une nouvelle fois de manière détaillée les explications qui ont été envoyées par courrier.

I. Jain (Président CCG) est déçu de constater que comme lors de l'AD d'automne, le nouveau Chef des finances est absent. Il espère que celui-ci fera preuve d'un plus grand engagement à l'avenir.

Il pense en outre que la présentation du budget n'est pas suffisamment détaillée.

A. Brunner (OTTV) n'est pas de cet avis. Comme cela avait été souhaité, la présentation est par ailleurs complétée par le compte des résultats de l'année précédente. Le plan comptable à 4 positions est en outre envoyé en plus au CC – et donc aux présidents des AR. Pour lui, la présentation d'aujourd'hui avec les explications est suffisante.

À la demande du Président de la CCG, la Directrice précise que chaque année CHF 60'000.- sont mis en provision pour Backbone II afin qu'au moment voulu, la couverture des dépenses y relatives soit garantie. Cela ressort chaque année du bilan.

Les délégués décident avec 334 oui contre 9 non et 31 abstentions d'approuver le budget 2013/14 qui prévoit un bénéfice de CHF 80.00.

5. Approbation des statuts

Aucune proposition n'a été soumise.

6. Approbation du règlement sportif

Le Président passe la parole à J.-M. Wichser (Président CSR) qui mène les discussions concernant les propositions.

6.1 Proposition CTT Veyrier : Adaptation de l'article 30.5 afin que lors des compétitions individuelles, les séries comportant moins de 8 joueurs ou 8 paires de double soient supprimées.

R. Helgen (AGTT) explique la proposition en précisant qu'il n'est pas logique d'organiser des séries avec 4 participants puisque presque tous les participants seraient assurés de remporter une médaille.

P. Girod (CTT Grône) pense que cette proposition pénaliserait surtout les séries Dames et handicapés. Dans ces catégories, il y aurait ainsi encore moins de participants.

La proposition est rejetée avec 329 non contre 38 oui et 7 abstentions.

6.2 Proposition CTT Veyrier : Adaptation de l'article 50.1.7 afin qu'un joueur qui déclare WO pour un match ne puisse plus s'aligner pour les matchs restants, y compris le double (sauf s'il présente un certificat médical)

M. Dummermuth (MTTV) ne peut pas accepter cette proposition selon laquelle un joueur qui arrive trop tard ne pourrait plus du tout jouer.

Pour le demandeur, il est clair que cette proposition ne vise pas à punir les joueurs qui arrivent trop tard.

J.-M. Wichser est d'accord avec ce complément du MTTV. En cas d'approbation, la CSR adapterait la formulation en conséquence.

L'assemblée approuve la proposition avec 340 oui contre 23 non et 11 abstentions avec le complément du MTTV.

6.3 Proposition CTT Vernier : Adaptation de l'article 50.2.3 afin que si une équipe a remporté 5 victoires après le double, la rencontre soit terminée sur une seule table.

Puisque cette proposition a été soumise trop tard, il faut d'abord décider sur l'entrée en matière (majorité 2/3).

Le matin, l'ALN avait également débattu sur cette proposition en la rejetant avec 55 non et 20 abstentions.

L'assemblée décide avec 282 voix de voter sur cette proposition.

R. Helgen (AGTT) informe que selon le CTT Vernier, les joueurs seraient frustrés si un match déjà disputé n'était finalement pas pris en compte. Le fait de terminer la rencontre sur une table après 5 matchs/double permettrait d'y remédier.

Les délégués rejettent cette proposition avec 292 non.

6.4 Proposition CTT Veyrier : Adaptation des articles 38.1.10 et 40.1.10 afin que tout match qu'un joueur abandonne après son début soit forfait. Il entraîne une défaite 3-0 (série D à B) ou 4-0 (série A) avec comptabilisation dans le RC.

Puisque cette proposition a également été soumise trop tard, il faut d'abord décider sur l'entrée en matière (majorité 2/3).

L'assemblée décide avec 245 voix de ne pas entrer en matière.

6.5 Proposition TTC Glarus : Adaptation des articles 32.4 et 33.4 afin qu'un renvoi à l'art. 10.2 soit explicitement inséré et que l'autorisation de jouer soit définie sans équivoque.

C. Diethelm (TTC Glarus) précise que lors des derniers CS des seniors, il avait été abordé au sujet de ce problème puisque les règlements internationaux sont en partie libellés autrement.

Les délégués décident avec 249 voix d'adopter cette proposition.

6.6 Proposition DCC : Adaptation de l'article 47.2, introduction de la catégorie U11 lors du TdC de la relève.

La CSR l'ayant reçue dans les délais, on peut délibérer sur cette proposition sans devoir voter sur l'entrée en matière.

L'OTTV soutient cette proposition mais souhaite qu'elle n'entre en vigueur que pour la saison 2014/15 étant donné que l'on ignore encore les conséquences qu'elle peut avoir sur le nombre de participants supplémentaires.

En principe, HR. Lüthi (TTVI) soutient la proposition. Il pense toutefois qu'il faut néanmoins voter sur l'entrée en matière puisque la proposition n'a pas été envoyée avec les autres documents.

L'assemblée décide avec 359 voix d'entrer en matière sur cette proposition.

R. Helgen (AGTT) pense que la catégorie U11 doit immédiatement – donc pour la saison 2013/14 – être introduite dans le TdC de la relève.

Avec 354 oui, le vote de principe soutient l'introduction de la catégorie U11 lors du TdC de la relève.

L'assemblée décide en outre avec 292 voix d'introduire cette règle à partir de la saison prochaine.

7. Élection d'un nouveau membre du DCC

Pour des raisons privées et professionnelles, Monsieur Tobias Linke a malheureusement retiré sa candidature comme nouveau Chef Marketing et communication.

8. Approbation d'autres propositions

Aucune autre proposition n'a été soumise.

9. Informations concernant le projet Backbone

Susanne Gries (Directrice) informe que depuis l'AD d'automne, beaucoup de choses se sont passées. En novembre, le groupe de projet avait procédé à l'évaluation d'éventuelles sociétés partenaires à l'aide de 24 critères. Cela avait mené au choix de la société NU Datenautomaten GmbH de Bregenz (AUT). Urs Schärrier avait en outre repris la direction du projet. En janvier, les données de notre RC étaient transférées dans le système de NU Datenautomaten GmbH. Depuis le mois de février et jusqu'à mi-mai, 5 ateliers ont lieu. En juin, le projet pilote doit être finalisé afin que les spécifications du système puissent être terminées jusqu'en juillet. Si tout se passe comme prévu, la réalisation débutera en août 13. Le nouveau RC pourra donc être finalisé en avril 14 et définitivement être mis en service pour la saison 2014/15.

Selon le plan financier, le budget est respecté et la base de données pourra certainement être financée par les provisions constituées au cours des 2 dernières saisons.

Ayant participé au premier atelier, B. Clot (AVVF) ne peut souligner que des points positifs. On remarque que la société NU Datenautomaten a de l'expérience en tennis de table. Il s'agit d'un très bon programme et lors de l'atelier, on pouvait même déjà travailler avec des données de STT. Il ne peut que recommander la participation aux ateliers.

S. Gries note la suggestion de se renseigner à quel point la facturation d'une société établie en Autriche nous concerne quant à la TVA.

La Directrice peut en outre annoncer que le projet sera certainement établi en deux langues, ce qui a été budgétisé.

Pour terminer, J.-P. Stancu remercie S. Gries et l'ensemble du groupe de projet pour l'immense travail.

10. Divers

Il y a trois semaines, le troisième Swiss Table Tennis Open avait lieu à Lausanne. Pour le tennis de table suisse, cette manifestation internationale est primordiale. Une nouvelle fois, les spectateurs et joueurs avaient l'occasion de vivre une compétition inoubliable. L'organisation était également excellente et sans aucun problème.

G. Silberschmidt (Chef Sport d'élite) prend la parole et remercie Nicolas Imhof de son travail. Depuis la 2^{ème} édition, il assume la fonction du Président du CO. Le Président rejoint l'avis de son orateur précédent. Le DCC STT remercie Nicolas Imhof vivement de son engagement et profite de l'occasion pour lui remettre l'insigne du mérite des fonctionnaires.

N. Imhof remercie les personnes présentes de cette distinction et souligne que l'organisation sous cette forme n'aurait pas été possible sans les membres du CO et les nombreux bénévoles. Des remerciements particuliers sont adressés à Y. Odobert (Président de l'AVVF), G. Silberschmidt (Chef Sport d'élite), S. Gries (Directrice), la ville de Lausanne, l'ensemble du CO et aux plus de 100 bénévoles.

Il espère pouvoir accueillir les personnes présentes également pour l'édition de l'année prochaine. Le STTOL 2014 aura probablement lieu du 7 au 9 février.

R. Helgen (AGTT) explique que lors de la séance du CC qui vient d'avoir lieu, on a noté que des organisateurs sont encore recherchés pour 6 compétitions nationales de cette saison. Le CTT ZZ Lancy et le CTT UGS-Chênois se déclarent spontanément prêts à organiser les matchs de promotion 1^{ère} ligue/LNC du 4 mai 2013.

On ignore en outre toujours où se dérouleront les différents CS la saison prochaine.

Lilamani De Soysa (Development Program Manager ETTU) fait passer un petit film sur des projets en cours au niveau européen.

Au nom de STT, le Président remercie toutes les personnes présentes et les invite à l'apéro qui suivra.

Il lève l'assemblée à 16h20 et souhaite tout de bon à STT et au tennis de table.

Pour terminer, R. Helgen (AGTT) éteint la bougie STT.

Pour le procès-verbal :

Swiss Table Tennis

Administration finances et personnel STT



Esther Schenk

Va à :

Clubs

Comité Central

Présidents et membres d'honneur

Fonctionnaires

Associations faïtières